

Charte des membres du Club

Club des Fonds d'Entrepreneurs de France Invest

Les « Fonds d'Entrepreneurs » sont des acteurs du capital-investissement dont l'une des caractéristiques est de lever une part significative des fonds qu'ils gèrent auprès d'investisseurs privés, entrepreneurs, chefs d'entreprise ou familles entrepreneuriales qui ont vocation à s'impliquer activement auprès des entreprises dans lesquelles le fonds investit pour contribuer à leur développement.

Pour être qualifié de « Fonds d'Entrepreneurs » et adhérer au Club, **les critères suivants** doivent être remplis de façon cumulative :

- Les Fonds d'Entrepreneurs sont animés par des professionnels du capital-investissement français, adhérents de France Invest. Ils financent en fonds propres la création, la croissance et la transmission de PME françaises.
- Une partie significative des fonds qu'ils gèrent sont apportés par des investisseurs privés, entrepreneurs, chefs d'entreprise et familles entrepreneuriales, dont une des premières motivations, au-delà du retour sur investissement, est d'apporter une contribution dans les entreprises dans lesquelles leurs fonds sont investis.
- Un Fonds d'Entrepreneurs investit et s'investit dans ses participations, en y impliquant ses souscripteurs-entrepreneurs, parce que leur expérience et leurs contacts sont utiles à leur développement, au même titre que les fonds apportés.
- Lorsque le poids des fonds apportés par les investisseurs privés est inférieur à 50 %, l'adhésion au Club des Fonds d'Entrepreneurs est soumise à une analyse spécifique du rôle effectif des investisseurs privés notamment dans le suivi et l'accompagnement des entreprises du portefeuille et/ou dans les décisions d'investissement.
- Les gestionnaires ou animateurs des Fonds d'Entrepreneurs sont des professionnels. Ils sont à l'origine des Fonds d'Entrepreneurs qu'ils ont créés et dont ils sont eux-mêmes investisseurs.

Nous dressons le triple constat :

- Que l'investissement entrepreneurial et familial, responsable et solidement ancré dans l'économie, est pourtant mal connu du plus grand nombre ;
- Que la réglementation en matière d'investissement, de plus en plus orientée vers les grands flux, est de moins en moins adaptée aux modes d'intervention pratiques des Fonds d'Entrepreneurs ;
- Que le dispositif fiscal français actuellement en vigueur n'encourage pas suffisamment les entrepreneurs, familles et investisseurs privés en général souhaitant investir une partie de leur patrimoine dans des PME françaises, via des Fonds d'Entrepreneurs.

En unissant nos forces, nous poursuivons les objectifs suivants :

- Faire reconnaître les spécificités et le rôle économique et social des Fonds d'Entrepreneurs auprès des investisseurs, de l'État, des entreprises en recherche de fonds propres et plus généralement de l'environnement de cette filière (banques privées, intermédiaires en fusions-acquisitions, experts-comptables, conseils...);
- Développer, par des actions de communication adaptées, la visibilité des Fonds d'Entrepreneurs afin qu'elle soit plus représentative de leur rôle économique et social réel ;
- Valoriser le rôle joué par les entrepreneurs investisseurs qui s'engagent à nos côtés en souscrivant à nos fonds ;
- Agir en vue d'obtenir des autorités de tutelle une adaptation des règles en matière d'investissement aux spécificités des Fonds d'Entrepreneurs, dans le sens d'une plus grande simplicité et d'une plus grande souplesse ;
- Agir auprès de l'État en vue de faire reconnaître le rôle économique des Fonds d'Entrepreneurs et de contribuer à faire adopter un cadre fiscal adapté ou pour le moins ne pénalisant pas ce circuit d'investissement par rapport à d'autres ;
- En poursuivant les buts ci-dessous, développer le nombre et l'ampleur des levées de fonds auprès des entrepreneurs investisseurs et des familles entrepreneuriales.

En signant cette Charte, le représentant du Fonds d'Entrepreneurs s'engage :

- À faire ses meilleurs efforts pour utiliser le terme et le logo « Fonds d'Entrepreneurs » dans sa communication externe et à promouvoir le « Club des Fonds d'Entrepreneurs » ;
- À adhérer aux valeurs qui y sont promues et à poursuivre les objectifs visés ;
- À échanger nos bonnes pratiques en vue d'améliorer la qualité globale de notre activité ;
- À communiquer nos statistiques d'activité afin de permettre de mesurer l'impact de nos Fonds d'Entrepreneurs en matière économique et sociale, en particulier sur la croissance et l'emploi, et de faire connaître cet impact ;
- À promouvoir en toute circonstance l'Investissement Socialement Responsable ;
- À apporter une attention toute particulière à la qualité de la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons ;
- Plus généralement, à adhérer aux engagements figurant dans la charte de France Invest.

* * *

Date :

Signature :